



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

*Convocation envoyée le*

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 68

Nombre de procurations : 14

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur François DESEILLE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Christine MARTIN	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Laurence GERBET	Monsieur Adrien GUENE
Madame Céline TONOT	Madame Claire VUILLEMIN	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI
	Monsieur David HAEGY	

### Membres absents :

Monsieur Lionel SANCHEZ	Madame Danielle JUBAN pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Océane GODARD pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
	Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Guillaume RUET
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**

**Office de Tourisme de Dijon Métropole - Demande de renouvellement de classement en catégorie I**

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

Vu les articles L.133-10-1 et D. 133-20 et suivants du code du tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 3 du 3 janvier 2019 ayant porté classement de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole pour une durée de cinq années ;

Dijon métropole est aujourd'hui l'une des principales portes d'entrée du tourisme dans la région Bourgogne Franche-Comté.

À travers l'Office de Tourisme, transformé en EPIC depuis 2017, Dijon métropole mène une politique de développement touristique en cohérence avec la réalisation d'un certain nombre de projets structurants pour le territoire basés sur les 4 axes du schéma de développement du tourisme métropolitain, à savoir :

Culture & patrimoine / Gastronomie & Œnotourisme / Tourisme vert et durable / Tourisme d'affaires.

Ainsi, en 2022, et après la réouverture du Musée des Beaux-Arts en 2019, l'inauguration de la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin a contribué au développement de nouveaux parcours pour la destination dijonnaise (site Unesco, patrimoine architectural, vins et gastronomie...). La création d'un Bureau des Congrès en 2023 au sein de l'Office de Tourisme dédié au tourisme d'affaires favorisera la poursuite de ce développement.

En charge de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie touristique de la métropole, l'Office de Tourisme de Dijon métropole poursuit un certain nombre de missions prioritaires que sont l'accueil des touristes présents sur le territoire métropolitain, la coordination de l'ensemble des acteurs locaux et socio-professionnels du tourisme, la promotion et la valorisation des atouts du territoire, la commercialisation de la destination et le développement du tourisme événementiel et d'affaires.

Les offices de tourisme peuvent être classés en catégorie I ou II suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par un tableau de classement élaboré par l'agence de développement touristique de la France, Atout France. Ce tableau est homologué ensuite par arrêté du ministre en charge du tourisme.

Le classement constitue un levier puissant pour renforcer le rôle fédérateur des Offices de Tourisme au regard de l'action touristique à développer dans leur zone géographique d'intervention.

Les Offices de Tourisme en catégorie II et en catégorie I offrent des services élargis, ont une action et un rôle plus grand sur le territoire et disposent de moyens renforcés afin de toujours mieux accueillir, conseiller et satisfaire.

Le classement en catégorie I permet l'accès au classement en station de tourisme qui constitue la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

Le classement en catégorie II ouvre droit aux communes de sa zone de compétence d'obtenir la dénomination de commune touristique.

Il s'agit d'une démarche volontaire.

Les critères de classement sont déclinés en deux chapitres :

1 - Les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients

2 - Le fonctionnement de l'office de tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels

Classé en catégorie I et actuellement en procédure de renouvellement de son classement, la plus haute et la plus exigeante, l'Office de Tourisme de Dijon Métropole offre un niveau de service renforcé et déploie une promotion d'envergure nationale et internationale.

Considérant qu'il revient au conseil métropolitain, sur proposition de l'Office de Tourisme, de formuler la demande de renouvellement de classement auprès du représentant de l'Etat dans le département,

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans,

Considérant que l'Office de Tourisme de Dijon Métropole déposera un dossier de renouvellement de classement en catégorie I auprès de la Préfecture de la Côte-d'Or,

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **de solliciter**, auprès de Monsieur le Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de Côte-d'Or, le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme de Dijon Métropole dans la catégorie I ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous documents à intervenir pour l'instruction de cette demande.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 14 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN